



Ville de Salernes

CONVOCAATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil qui aura lieu : à Salernes, le

Mardi 04 Avril 2023
à
18h

L'ordre du jour sera le suivant :

- SPL « ID 83 » : Désignation d'un membre suppléant en remplacement de Monsieur François SETTE
- SYMIELECVAR : Transferts/reprises de compétences
- Renouvellement du bail de la Maison médicale
- Convention Territoriale Globale CAF – Communes/DPVa 2023-2026
- Programme d'investissement éligible au Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance : Demande de subvention
- Modification du tableau des effectifs : Suppression de postes vacants
- Création d'un emploi permanent : Agent chargé de l'urbanisme et des affaires foncières
- Création d'un emploi non permanent lié à accroissement temporaire d'activité : Chargé(e) de communication
- Création d'un emploi non permanent en contrat de projet : Chargé(e) de mission « Projets et Travaux »
- Avancements de grade : Créations et suppressions de postes
- Centre de Gestion du Var : Convention de mission relative à l'emploi d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi
- Centre de Gestion du Var : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire
- Budget Principal – Exercice 2022 : Compte de gestion
- Budget Principal – Exercice 2022 : Compte administratif
- Budget Principal – Exercice 2023 : Affectation des résultats
- Taxes Directes Locales : Fixation des taux pour l'exercice 2023
- Budget Primitif – Commune : Exercice 2023
- Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » - Exercice 2022 : Compte de gestion
- Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » - Exercice 2022 : Compte Administratif
- Régie de la Maison de la Céramique Architecturale « Terra Rossa » - Exercice 2023 : Budget Primitif

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

En mairie, le 28/03/2023
Le Maire
Cédric DUBOIS



POUVOIR

Je soussigné _____ donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 04/04/2023
 - de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents